

AGORALIM GOUSSAINVILLE

Charte d'engagements Décembre 2025

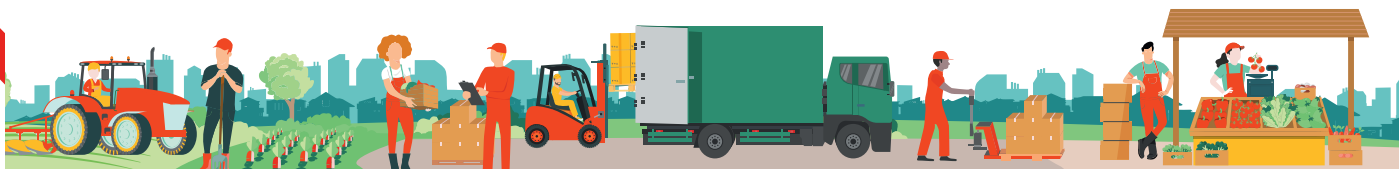
Préambule

À la demande de l'État, la SEMMARIS, société gestionnaire du Marché d'Intérêt National depuis près de 60 ans, porte le projet AGORALIM : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val de l'Oise. Son ambition est de créer une nouvelle place pour l'alimentation durable en Île-de-France. AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.

En cohérence avec la large démarche de concertation mise en œuvre sur le projet AGORALIM Goussainville, **la SEMMARIS, par la présente Charte, rend publics ses engagements** sur les différentes dimensions du projet et **réaffirme sa volonté de poursuivre l'implication de ses parties prenantes.**

Les présents engagements sont pluriannuels et seront mis en œuvre au fil de la vie du projet.



Les engagements de la SEMMARIS

1

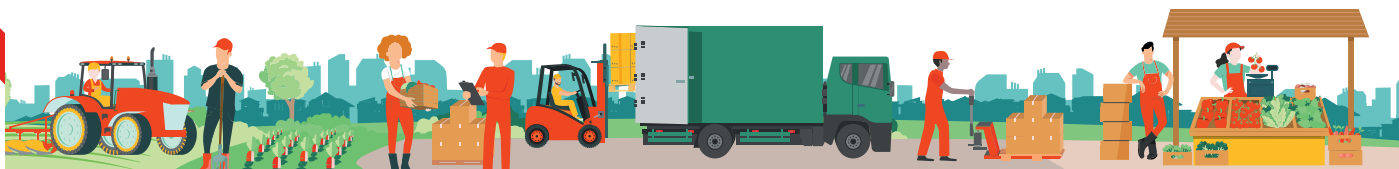
Pour favoriser l'insertion professionnelle, la montée en compétences et l'innovation sociale, technologique et économique, la SEMMARIS s'engage à :

- 1. Faire connaître et valoriser les métiers d'AGORALIM** auprès de tous les publics et en particulier auprès des jeunes, en établissant notamment une charte pour l'accueil des stagiaires de 3^{ème} et 2^{nde} avec les futures entreprises du site.
- 2. Favoriser la formation, la montée en compétences et leur mise en cohérence avec les besoins des entreprises** au travers notamment de la mise à disposition de locaux pour l'accueil d'organismes de formation et d'acteurs de l'emploi.
- 3. Faciliter l'accès aux métiers d'AGORALIM pour les habitants des communes limitrophes**, dont les personnes éloignées de l'emploi et/ou en situation de **handicap en contribuant à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec les partenaires du territoire.**
- 4. Promouvoir un cadre professionnel attractif** en termes de conditions de travail, d'égalité femmes-hommes, d'implication des salariés dans la gouvernance des projets et **implanter des services aux salariés qui pourront également bénéficier aux habitants.**
- 5. Déployer progressivement un écosystème d'innovation sociale, technologique et économique, en impliquant l'ensemble des acteurs : publics, privés, universitaires, associatifs, de l'Economie Sociale et Solidaire...** pour favoriser la coopération et la mutualisation des compétences.

2

Pour faire d'AGORALIM un levier structurant pour la production agricole, la transformation et la logistique de proximité contribuant à sécuriser les débouchés pour les producteurs, structurer les filières locales et renforcer l'attractivité des métiers agricoles, la SEMMARIS s'engage à :

- 6. Soutenir les producteurs locaux** par la mise en place de l'Agora des producteurs, d'outils de transformation et de services logistiques de proximité.
- 7. Encourager les filières durables** par la sélection d'opérateurs spécialisés dans la vente de produits biologiques, durables, sous signe de qualité et fortement engagés en matière RSE.
- 8. Encourager les partenariats et synergies territoriales** en développant des coopérations avec des projets régionaux et les institutions agricoles compétentes au travers notamment d'une convention de partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture.
- 9. Mettre en place une veille sur les projets concourant à l'innovation et au développement durable** des filières agricoles et alimentaires locales, incluant la possible mise en relation des porteurs de projets avec les opérateurs d'Agoralim.



3

Pour faire d'AGORALIM un projet exemplaire sur le plan environnemental conciliant performance écologique, qualité d'usage, intégration paysagère et mémorielle, tout en anticipant les effets du changement climatique, la SEMMARIS s'engage à :

- 10. Concevoir des bâtiments écoresponsables** privilégiant les toitures photovoltaïques ou végétalisées, l'utilisation de matériaux sobres, naturels et biosourcés, dans le respect des contraintes réglementaires applicables.
- 11. Organiser des actions d'information et de concertation** portant sur les aspects architecturaux de bâtiments emblématiques et la valorisation de la mémoire historique du quartier.
- 12. Déployer une végétation dense et structurée** privilégiant la plantation d'essences locales peu consommatrices en eau, créer des limites séparatives douces et discrètes avec le tissu urbain mitoyen et assurer une transition harmonieuse avec les espaces naturels voisins.
- 13. Limiter les nuisances** sonores, lumineuses et à la qualité de l'air.
- 14. Favoriser l'usage des mobilités douces** par l'aménagement de cheminements piétons et cyclables, la création de stationnements sécurisés pour les vélos et par une signalétique claire.
- 15. Favoriser une bonne gestion des flux** pour éviter la congestion routière autour du site.
- 16. Assurer la bonne connexion du site avec les transports collectifs et les dispositifs de mobilité partagée** en mobilisant les partenaires compétents.
- 17. Mettre en place des stationnements** équipés d'ombrières photovoltaïques et des bornes pour les véhicules électriques.

- 18. Encourager le recours à des PME/TPE implantées dans le territoire** dans le respect des règles de la commande publique.
- 19. Assurer la maîtrise d'ouvrage d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)** dans le cadre d'une charte de relogement à conclure sous l'égide de l'Etat, avec les collectivités locales et partenaires concernés.

4

Pour concrétiser sa volonté de maintenir une information transparente et une participation continue des parties prenantes sur le projet AGORALIM, la SEMMARIS s'engage à :

- 20. Diffuser régulièrement une information accessible à tous sur les avancées du projet** via notamment le site internet du projet.
- 21. Poursuivre les échanges réguliers sur le projet**, en mobilisant largement les habitants, acteurs locaux, associatifs et économiques afin de leur permettre de suivre la progression du projet, de mettre en débat différentes thématiques et de recueillir leurs points de vue.
- 22. Réaliser et publier des comptes-rendus de tous ces temps d'échange.**

Les modalités de suivi de la Charte

La Charte fera l'objet d'un suivi partagé qui donnera lieu chaque année à la publication d'un rapport portant sur les engagements identifiés pour l'année à venir et tirant les enseignements des réalisations de l'année précédente.

Au vu de ces échanges et d'éventuelles évolutions du projet, la Charte pourra faire l'objet de compléments.

Une évaluation sera établie et partagée au terme d'une période de 5 ans.